

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 16 juin 2023

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

Pouvoirs : LACHAGE Éric à AIME Anne
COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice

Secrétaire de séance : MARTINET Béatrice

ORDRE DU JOUR :

1. Budget principal – emprunt pour travaux d'effacement des réseaux et travaux de voirie
2. Budget principal – décision modificative n° 2
3. Vente du logement situé 5 rue Jules Ferry
4. Vente de la parcelle cadastrée AI n° 26
5. Cimetière communal – reprise de concessions en état d'abandon
6. Sydev – Convention relative au raccordement à l'éclairage public d'une caméra de vidéo protection
7. Convention relative à la construction d'un jardin participatif dans le cadre du Life Wild bees
8. Convention de délégation de compétences entre la région des Pays de la Loire et la commune de Le Langon pour l'organisation et la gestion des services de transports scolaires
9. Groupement de commandes prévention-sécurité – Constitution et coordination
10. Subvention communale

ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2023

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mai 2023.

BUDGET PRINCIPAL – EMPRUNT POUR TRAVAUX D’EFFACEMENT DES RESEAUX ET TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle que, pour les besoins de financement des travaux d’effacement des réseaux route de Fontenay et rue des Roches, ainsi que des travaux de voirie rue des Roches, rue du Linaud et rue de l’Industrie, il est opportun de recourir à un emprunt d’un montant de 275 000,00 euros.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée, le Crédit Mutuel Océan et la Banque Postale ont été sollicités.

Monsieur le Maire informe qu’il aurait peut-être été opportun de consulter également la Banque des Territoire.

Dans cette attente, les membres de l’assemblée délibérante décident de reporter cet ordre du jour à la prochaine réunion du conseil municipal.

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire informe que les gérants du café restaurant, également locataires du petit logement situé à l’étage, souhaiteraient que le chauffe-eau soit remplacé par un chauffe-eau de plus grande capacité. Un devis d’un montant de 1 197,52 € HT a été réalisé.

Les membres du conseil municipal décident de reporter ces travaux.

VENTE DU LOGEMENT SITUÉ 5 RUE JULES FERRY

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 4 mai 2023, le Conseil Municipal décidait de vendre à Monsieur BOUREAU Dimitri, le logement communal situé 5 rue Jules Ferry – Le Langon au prix de 90 000 € net vendeur.

Monsieur le Maire informe que Monsieur BOUREAU Dimitri souhaite inclure dans sa proposition d’achat l’acquisition de l’allée débouchant sur la rue Jules Ferry.

Après délibération, le Conseil Municipal par 12 voix pour et 3 abstentions (AIME Anne, ARRESTAYS Jacqueline et AIME Louise)

- Accepte la proposition d’achat du logement communal situé 5 rue Jules Ferry – Le Langon incluant l’allée débouchant sur la rue Jules Ferry, émanant de Monsieur BOUREAU Dimitri au prix de 90 000 € net vendeur.
- Rappelle que les anciens locataires pourront user de leur droit de préemption dans les conditions d’achat préalablement citées.

VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE AI N° 26

Monsieur le Maire donne connaissance de la demande de Monsieur Cédric DUROT en vue d’acquérir la parcelle cadastrée AI n° 26 d’une superficie de 899 m², afin d’y installer des ruches.

Après délibération à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accorde la vente de la parcelle AI n° 26 à Monsieur Cédric DUROT, pour un montant de 2 000 €.
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

CIMETIERE COMMUNAL – REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Monsieur le Maire rappelle que deux procédures de reprise de concessions en état d'abandon ont été engagées les 29 octobre 2018 et 21 octobre 2019, et visent les concessions suivantes :

	N° de tombe	N° concessions	Concessionnaire
procédure de reprise engagée le 29 octobre 2018	AFj 9-10 AFk31-32	169	MOREAU Victor
	AFj 11-12	192	AUJEAU Pierre CAPEL
	BLi 12-13	222	Veuve Léandre RICHARD née AUJEAU
	BLj 31-32	162	Madame MOREAU née PETREAU
	BLj 33	78	TANDRON Henri ROUSSEAU
	BLj 34-35	70	TANDRON Henri ROUSSEAU
	BNe 14-15	248	TEXIER Clement
	BNf 25	234	OLIVIER Eugène POUPEAU
	BOc 18-19	286	POUPEAU Jean
	BPb 29-30	199	PAIN Jean
	CBc 3	350	Veuve COULAIS FAVREAU
	procédure de reprise engagée le 21 octobre 2019	AEi 21-22	555
AEi 23-24		181	GUINODEAU Eugène PELLETIER
AHn 5-6		116	CHABIRAND née ANCELIN
AHn 7		141	QUÉRIION Léopold
DAa 11-12		399	BOULAIS
DAb 23		488	FORT Gabrielle
DA b 23		437	MIGNÉ Théophile
DBc 17		405	BEUTIER
DBc 13		459	GUINEMENT
DAa 10b		Acte de notoriété délivré le 11 octobre 2019	
DAa 12b		Acte de notoriété délivré le 11 octobre 2019	
DBd 28		Acte de notoriété délivré le 11 octobre 2019	
DAa 4		Acte de notoriété délivré le 11 octobre 2019	

Il informe que des travaux ont été réalisés sur les concessions n° 169 et n° 234, ce qui annule la procédure de reprise.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la reprise des concessions préalablement réputées en état d'abandon

Monsieur le Maire donne connaissance des devis de travaux de reprise des concessions susnommées. L'entreprise MALVAUD Construction, les pompes funèbres et marbrerie GRIGNON et l'entreprise de maçonnerie GAUTIER ont été sollicités. Seules les deux premières ont répondu.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise la moins-disante, soit l'entreprise MALVAUD Construction, pour un montant de :

- 5 543,47 € TTC pour les concessions dont la procédure de reprise a été engagée le 29 octobre 2018.
- 5 492,33 € TTC pour les concessions dont la procédure de reprise a été engagée le 21 octobre 2019.

SYDEV – CONVENTION RELATIVE AU RACCORDEMENT A L'ÉCLAIRAGE PUBLIC D'UNE CAMERA DE VIDEO PROTECTION

Monsieur le Maire rappelle que depuis le début de l'année 2023, la commune est équipée de caméras de vidéosurveillance. L'une d'entre elle est installée sur le support d'éclairage public implanté sur la place des Anciens Combattants.

Une convention définissant les modalités de raccordement doit être établie entre le Sydev et la Commune.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (ARRESTAYS Jacqueline), autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CONVENTION RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN JARDIN PARTICIPATIF DANS LE CADRE DU LIFE WILD BEES

Dans l'attente d'informations complémentaires cet ordre du jour est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES ENTRE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET LA COMMUNE DE LE LANGON POUR L'ORGANISATION ET LA GESTION DES SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES

La Région des Pays de la Loire propose de renouveler la convention de gestion des services de transports scolaires pour le RPI Le Langon / Petosse.

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de convention pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2023.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le projet de convention.

GROUPEMENT DE COMMANDES PREVENTION - SECURITE : CONSTITUTION ET COORDINATION

La Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée propose d'adhérer au groupement de commandes prévention sécurité.

Ce marché sera établi pour une durée de 4 ans et sera composé des 7 lots suivants :

- ❖ Lot n°1 : Vérifications réglementaires en exploitation des installations électriques et des éclairages de sécurité, dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) du 1^{er} et 2^{ème} groupe ainsi que les établissements soumis au Code du Travail - bâtiments municipaux et communautaires ;
- ❖ Lot n°2 : Analyses des réseaux d'eau chaude sanitaire concernant le risque légionnelles ;
- ❖ Lot n°3 : Maintenance et fourniture de défibrillateurs (et consommables) ;
- ❖ Lot n°4 : Vérification et entretien des horloges, cloches et paratonnerres des églises (et autres bâtiments) ;
- ❖ Lot n°5 : Vérification, entretien et fournitures d'extincteurs, désenfumage, Robinet Incendie Armé (RIA) et alarme
- ❖ Lot n°6 : Contrôle des aires de jeux et équipements sportifs
- ❖ Lot n°7 : Maintenance et réparation des aires de jeux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'adhérer au groupement de commandes tel que présenté.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne connaissance de la demande de subvention émanant de la Fondation du Patrimoine.

Après délibération, par 14 voix contre et 1 abstention (ARRESTAYS Jacqueline), le Conseil Municipal décide de ne pas verser la subvention demandée.

QUESTIONS DIVERSES

- En vertu de la délibération n° 2020-026 du 11 juin 2020, Monsieur le Maire informe avoir accepté :
 - ❖ Le devis de l'entreprise Romain MOTOCULTURE d'un montant de 1 191,40 € TTC pour l'acquisition d'une tondeuse
 - ❖ Le devis de l'entreprise SEBELEC 85 d'un montant de 2 803,73 € TTC pour des travaux d'éclairage et de chauffage dans la troisième salle de restauration scolaire
 - ❖ Le devis de l'entreprise MECA d'un montant de 4 428,00 € TTC pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire.
- Plusieurs conseillers municipaux ont demandé des précisions sur le calcul de la DGF, une réunion avec Monsieur POULARD, conseiller aux décideurs locaux, sera organisée ultérieurement.

- Des ragondins ont endommagé la vanne de la Dispartie (marais) entravant la circulation. L'entreprise Brice TP doit intervenir le 26 juin prochain.
- Dans le cadre des effacements de réseaux rue des Roches et route de Fontenay, des administrés ont fait remonter des dysfonctionnements qui ont été signalés au Sydev.
- La Communauté de Communes a engagé pour un montant de 13 636.75 €, la restauration des passerelles présentes sur les sentiers pédestres de Le Langon.
- Monsieur le Maire informe qu'il a signé l'acte de vente d'une partie de la parcelle AM 3 à l'entreprise TDF pour un montant de 18 000 €.
- La demande du comité des fêtes ouvre le débat sur la mise à disposition des poubelles communales aux associations. Après débats par 11 voix pour et 4 abstentions (ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel et AIME Louise), les élus acceptent de mettre à disposition les poubelles communales pour toutes occasions à toutes les associations communales.
- Dans le cadre du RPI, un agent en CDD assurant les fonctions d'ASEM sera recruté par la commune de Petosse et mis à la disposition de l'école de Le Langon.
- Le prochain conseil municipal est fixé au 6 juillet 2023.

La séance est levée à 21h40

Le Maire
Alain BIENVENU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Bienvenu', written over a horizontal line.

Le Secrétaire
Martinet BEATRICE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Martinet Beatrice', written over a horizontal line.